

Principes des bases réglementaires

Contrôle Sanitaire Officiel : Action volontaire reposant sur un engagement écrit entre l'éleveur et l'Etat, dont les modalités Techniques et financières sont définies dans les arrêtés ministériels du 6 et 7 juillet 1994 modifiés.



CAEV : arthrite bilatérale

a) Objectif : Constitution d'un vivier de cheptels indemnes et leur protection.

Seule l'adhésion au **Contrôle Sanitaire Officiel** (C.S.O.) permet d'obtenir une qualification officielle de l'élevage souvent requise dans la filière génétique et en matière d'échanges.

b) Organisation de la lutte dans le cadre du C.S.O. :

- La convention d'adhésion entre l'éleveur et la DSV prévoit :

deux protocoles officiels :

- un protocole d'assainissement par élimination des animaux infectés (cheptels infectés à 20 % maximum)
- un protocole de qualification (prédominant au niveau régional)

Les analyses doivent être réalisées dans un laboratoire agréé.

- La laboratoire national de référence en matière de diagnostic : **Laboratoire d'Etudes et de Recherches Caprines - AFSSA NIORT.**

c) Modalités pratiques d'adhésion au CSO :

- Présentation des résultats d'un examen du statut initial du cheptel qui est éligible s'il est infecté à moins de 20 %**
- L'élevage doit être en règle au regard des prophylaxies obligatoires et de l'identification**

d) Obtention et maintien de la qualification :

CHEPTELS INFECTES	CHEPTELS ASSAINIS	CHEPTELS	QUALIFIES
Moins de 20 % d'animaux séropositifs - Sérologie sur tous les caprins de plus de 12 mois - Elimination des séropositifs	Sérologie générale négative Sérologie sur tous les caprins de plus de 12 mois d'âge, 6 mois après élimination des caprins séro-positifs	Présumé indemne <u>Obtention</u> 2 sérologies sur tous les caprins de plus de 12 mois, espacés de 6 à 12 mois	Officiellement indemne <u>Obtention</u> 3 sérologies sur tous les caprins de plus de 12 mois, espacés de 6 à 12 mois après obtention du statut présumé indemne. <u>Maintien</u> - Sérologie annuelle sur 25 % des chèvres et boucs (avec 50 animaux minimum) âgées de préférence de plus de 3 ans.
		Introduction : attestation sanitaire de provenance d'un cheptel qualifié et sérologie négative.	

e) Mesures financières :*

- Dans le cadre du CSO, l'état finance :**
 - 0,38 €/prélèvement de sang**
 - 3,05 €/analyse**
 - 83,85 € pour abattage d'un caprin reconnu infecté**

* valeurs en vigueur à la date d'édition de ce guide

CAEV (Caprine Arthritis Encephalitis Virus)

Le CAEV (Caprine Arthritis Encephalitis Virus), maladie chronique due à un lentivirus, est largement répandue dans le cheptel caprin français (90 %).

Comme toute maladie chronique, l'AECV entraîne des pertes de production (de 40 à 150 litres de lait par lactation, selon l'âge et l'intensité des symptômes).

Cependant, la plupart des animaux infectés (70 %) ne développe aucun signe clinique.

1- Manifestations cliniques

La maladie se caractérise cliniquement par une évolution lente, progressive et irréversible.

- **des symptômes articulaires** : Les articulations montrent un gonflement péri-articulaire (" gros genou "). A la différence des arthrites bactériennes, les articulations ne deviennent douloureuses qu'en phase terminale. Les articulations les plus fréquemment atteintes sont les carpes, avec une localisation le plus souvent bilatérale (photo). Ces symptômes apparaissent généralement sur des animaux de plus d'un an.

- **des symptômes mammaires** : Chez les adultes : déséquilibre de la mamelle (atrophie progressive et unilatérale). Chez les primipares : mamelle ferme, infiltration cellulaire (" pis de bois ").

- **des symptômes respiratoires** : difficultés respiratoires, pneumonie interstitielle (très rare).

- **des symptômes nerveux** : encéphalite chez la chevrette (2 à 4 mois) : paralysie progressive ascendante et sans fièvre (rare).

2- Modes de transmission

Les principales matières virulentes sont le colostrum, le lait et le sang. En théorie, toutes les sécrétions ou excréments contenant des globules blancs représentent des matières virulentes potentielles.

La résistance du virus dans le milieu extérieur est faible.

Les différentes voies de transmission sont : la voie orale (pour les chevreaux, par ingestion de colostrum contaminé), la voie mammaire (la traite mécanique joue un rôle important), la voie sanguine et la voie respiratoire. La transmission par le lait et le colostrum est beaucoup plus importante que celle par le sang. La distribution de colostrum de mélange non thermisé favorise la diffusion de l'infection dans les élevages. Le sperme contient des cellules susceptibles d'être infectées par le CAEV mais le pouvoir infectieux n'a pas été déterminé. Le rôle de l'insémination dans l'infection n'est donc pas avéré.

3- Plan de prévention

- 1 - Diagnostic** : Le diagnostic sérologique (ELISA) est utilisé en routine sur des animaux de plus de 6 mois. Il existe d'autres analyses qui sont mises en oeuvre par les laboratoires de recherche : Western Blot ou ELISA de confirmation, isolement du virus sur cultures cellulaires ou PCR.

- 2 - Elimination des animaux infectés** : avec des signes cliniques et les séropositifs.

- 3 - Protection des animaux de renouvellement** : séparation dès la naissance, thermisation du colostrum (56°C pendant 1h) avec contrôle régulier du thermiseur, traite des primipares en premier, hygiène : aiguilles à usage unique.

- 4 - Maîtrise des facteurs de risque** : contrôler la machine à traire, limiter les risques de traumatismes articulaires, tailler les onglons régulièrement.